

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE LES BRESEUX**

**Séance ordinaire du 4 avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril, le Conseil Municipal de cette commune légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alexandre MONNET, Maire.

**Étaient Présents** : BERTIN Corinne, BULLIARD Samuel, CAIRE-REMONNAY Magali, GRUT Eliane, MESSINGER Elise, MOREL Thierry, PARATTE Julien et SANDOZ Jean-Pierre.

**Secrétaire de la séance** : MOREL Thierry

**Date de convocation** : 20 mars 2024

**ORDRE DU JOUR**

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du conseil municipal du 19 mars 2024
3. Compte de gestion 2023 – Commune et Lotissement
4. Compte administratif 2023 – Commune et Lotissement
5. Attribution des subventions
6. Vote des taux 2024
7. Affectation de résultat Commune
8. Affectation de résultat Lotissement
9. Vote du budget 2024 – Commune
10. Vote du budget 2024 – Lotissement
11. Groupama-Cabane de chasse
12. DECI

*Questions diverses*

**DÉLIBÉRATIONS**

- |         |  |
|---------|--|
| 17-2024 | Compte de gestion 2023 – Commune et Lotissement    |
| 18-2024 | Compte administratif 2023 – Commune et Lotissement |
| 19-2024 | Attribution des subventions                        |
| 20-2024 | Vote des taux 2024                                 |
| 21-2024 | Affectation de résultat Commune                    |
| 22-2024 | Affectation de résultat Lotissement                |
| 23-2024 | Vote du budget 2024 – Commune                      |
| 24-2024 | Vote du budget 2024 – Lotissement                  |
| 25-2024 | Groupama-Cabane de chasse                          |

## OUVERTURE DE SÉANCE

La séance est ouverte sous la Présidence de M. Alexandre MONNET, Maire.

### - 1 DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

Est élu secrétaire de séance à l'unanimité : MOREL Thierry

### - 2 APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2024

Rapporteur : Monsieur Alexandre MONNET, Maire.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil d'adopter le procès-verbal de la séance du 19 mars.

Le procès-verbal est adopté par **6 voix pour 0 voix contre et 0 Abstention**

### -3 17-2024 COMPTE DE GESTION 2023 – COMMUNE ET LOTISSEMENT

Conformément à l'article L2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente les comptes de gestion 2023 budget principal et budget lotissement et propose l'adoption de ces comptes de gestion.

Les résultats sont présentés en conformité avec les comptes administratifs du Maire.

Le Conseil Municipal l'exposé entendu, et après en avoir délibéré :

- approuve les comptes de gestion 2023 du budget principal et du budget lotissement,
- prend acte du dépôt des comptes de gestion du comptable du trésor sur les opérations 2023 du budget principal et du budget lotissement.

Vote :                    **9 voix pour**                    **0 voix contre**                    **0 abstention**

Visa du contrôle de légalité :                    Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

### -4 18-2024 COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – COMMUNE ET LOTISSEMENT

Monsieur le Maire ayant quitté la salle.

Madame la première adjointe, Élise MESSINGER, expose au Conseil municipal les Comptes administratifs des Budget Communal et lotissement de l'année 2023.

Les résultats sont présentés en conformité avec le compte de gestion du trésorier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte le compte administratif de la Commune 2023 pour une exécution budgétaire de
  - o Fonctionnement :    **78 429.42 €**
  - o Investissement :    **8 768.37 €**
- Accepte le compte administratif du lotissement 2023 pour une exécution budgétaire de
  - o Fonctionnement :    **- 28 182.50 €**
  - o Investissement :    **0.00 €**

Vote :                    **8 voix pour**                    **0 voix contre**                    **0 abstention**

Visa du contrôle de légalité :                    Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

### -5 19-2024 ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS 2024

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2024, présentés par les associations.

Madame Élise MESINGER a quitté la pièce car elle est membre du bureau de l'APE.

Le Conseil Municipal l'exposé entendu et après avoir délibéré :

- Décide d'attribuer les subventions suivantes :
  - o Association des Parents d'élèves    400 €

○ Coopérative Scolaire	1000 €
○ OncoDoubs	500 €
○ Scouts de France	150 €
▪ <b>TOTAL</b>	<b>2 050 €</b>

- Demande à Monsieur le Maire de budgétiser les crédits nécessaires

Donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à ce projet

Vote : **8 voix pour**      **0 voix contre**      **0 abstention**

Visa du contrôle de légalité : Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

#### -6 20-2024 VOTE DES TAUX 2024

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Pour rappel, une revalorisation des bases forfaitaires de la taxe foncière indépendante de la commune a été appliquée en 2022 de 3,40%, en 2023 de 7,1% et cette année une nouvelle augmentation de 3,9%.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux comme suit

#### **Le Conseil municipal,**

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe d'habitation : 14,34 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 30,38 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 13,35 %

**CHARGE** Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision

Vote : **9 voix pour**      **0 voix contre**      **0 abstention**

Visa du contrôle de légalité : Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

#### -7 21-2024 AFFECTATION DE RÉSULTAT - COMMUNE

- un excédent de fonctionnement de : 163 040.51 €  
 - un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<b>A Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	78 429.42 €
<b>B Résultats antérieurs reportés</b> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	84 611.09 €
<b>C Résultat à affecter</b> = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	163 040.51 €
<b>D Solde d'exécution d'investissement</b>	-3 031.38 €
<b>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</b>	0.00 €
<b>Besoin de financement F</b>	=D+E -3 031.38 €
<b>AFFECTATION = C</b>	=G+H 163 040.51 €
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F	3 031.38 €
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	160 009.13 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>	0.00 €

Vote : **9 voix pour** **0 voix contre** **0 abstention**

Visa du contrôle de légalité : Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

#### -8 22-2024 AFFECTATION DE RÉSULTAT - LOTISSEMENT

- un excédent de fonctionnement de : 0.00 €  
 - un déficit de fonctionnement de : -33 830.80 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<b>A Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-28 182.50 €
<b>B Résultats antérieurs reportés</b> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-5 648.30 €
<b>C Résultat à affecter</b> = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	-33 830.80 €
<b>D Solde d'exécution d'investissement</b>	-12 745.30 €
<b>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</b>	0.00 €
<b>Besoin de financement F</b>	=D+E -12 745.30 €
<b>AFFECTATION = C</b>	=G+H 0.00 €
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	0.00 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>	33 830.80 €

Vote : **9 voix pour** **0 voix contre** **0 abstention**

Visa du contrôle de légalité : Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

#### -9 23-2024 VOTE DU BUDGET 2024 - COMMUNE

Le Maire expose au Conseil Municipal les budgets primitifs 2024 Principal

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, et après en avoir délibéré :

- adopte le budget proposé

Fonctionnement

	DEPENSES	RECETTES
Prévu en 2024	429 953,87€	282 848,64€
Report 2023		160 009,13€
<b>TOTAL</b>	<b>429 953,87€</b>	<b>442 857,77€</b>

Investissement

	DEPENSES	RECETTES
Prévu en 2024	156 240,87€	181 572,25
Report 2023	3 031,38€	
<b>TOTAL</b>	<b>159 272,25</b>	<b>181 572,25</b>

Vote : **9 voix pour** **0 voix contre** **0 abstention**

Visa du contrôle de légalité : Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

**-10 24-2024 VOTE DU BUDGET 2024 - LOTISSEMENT**

Le Maire expose au Conseil Municipal les budgets primitifs 2024 lotissement

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, et après en avoir délibéré :

- adopte le budget proposé

Fonctionnement

	DEPENSES	RECETTES
Prévu en 2024	621 567,50€	655 398,30€
Report 2023	33 830,80€	
<b>TOTAL</b>	<b>655 398,30€</b>	<b>655 398,30€</b>

Investissement

	DEPENSES	RECETTES
Prévu en 2024	250 000,00€	590 000,00€
Report 2023	12 745,30€	
<b>TOTAL</b>	<b>262 745,30€</b>	<b>590 000,00€</b>

Vote : **9 voix pour**      **0 voix contre**      **0 abstention**

Visa du contrôle de légalité : Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

#### -11 25-2024 GROUPAMA-CABANE DE CHASSE

Suite à l'incendie de la cabane de chasse, nous avons procédé à la déclaration auprès de notre assureur.

Groupama a pris à sa charge la totalité de la facture du diagnostic amiante pour la somme de 388€.

Groupama a également procédé à une avance avant facturation pour la reconstruction du bâtiment à savoir 22 973,34€.

Après exposé des faits, le conseil municipal

- Accepte l'encaissement du chèque n°0366498 de la BNP Paribas pour la somme de 388€€ (trois cent quatre-vingt-huit euros) concernant le diagnostic désamiantage
- Accepte l'encaissement du chèque n°0366894 de la BNP Paribas pour la somme de 22 973,37€ (vingt-deux mille neuf cent soixante-treize euros et trente-sept centimes) pour l'avance avoir facturation de la reconstruction de la cabane.
- Autorise Monsieur le Maire à transmettre le chèque au trésor public pour encaissement.

Vote : **8 voix pour**      **0 voix contre**      **1 abstention**

Visa du contrôle de légalité : Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

#### -12 DECI

Suite au rapport fourni par Artélia, les démarches sont en cours afin de résoudre les problèmes soulevés lors de l'étude.

#### QUESTIONS DIVERSES

Vente de terrain communal : M Junod et Mme Wassmut acceptent d'acheter la parcelle à 30€ du m<sup>2</sup> (CF Réunion du 6 février 2024).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 37.

Le Maire,  
Alexandre MONNET



Le secrétaire de séance  
MOREL Thierry

